

L'Union européenne et les pays ACP révisent l'Accord de Cotonou

Vendredi 19 mars à Bruxelles, les ministres de l'Union européenne et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont convenu de la seconde révision de l'Accord de Cotonou¹, définissant les relations politiques et économiques entre l'Union européenne et les 79 pays ACP. Conclu en 2000, l'accord prévoit une révision tous les cinq ans afin de l'adapter au contexte et aux priorités actuelles. « *L'accord révisé promeut un dialogue ouvert et souple et une approche participative pour réduire la pauvreté. Il cherche à favoriser l'intégration régionale, à prendre en compte les défis globaux comme le changement climatique et soutient les pays ACP pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement* » a déclaré Andris Piebalgs, le Commissaire européen au développement. Le nouvel accord concerne également la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et souligne l'importance de la sécurité alimentaire, de la lutte contre le VIH-SIDA et de la durabilité des pratiques de pêche dans la réalisation des grands objectifs de développement. Il soutient une approche « *reconnaissant clairement le rôle des parlements nationaux, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé* » et entend mettre en pratique les principes de l'efficacité de l'aide et en particulier la coordination entre les donateurs. Sur le volet commercial, l'un des plus sensibles de l'accord, le texte révisé réaffirme le rôle des Accords de partenariat économique (APE) dans l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. La signature officielle du nouvel accord devrait avoir lieu en juin lors du Conseil des ministres UE-ACP.

Banane : révision des droits de douane européens et mesures d'accompagnement pour les ACP

Le 18 mars, la Commission européenne a soumis au Conseil de l'Union européenne une proposition de régulation des droits de douane sur la banane suite à un accord passé le 15 décembre 2009 avec onze pays d'Amérique latine², qui a mis fin à un conflit commercial débuté en 1993. Les droits de douane européens sur les bananes en provenance d'Amérique latine vont ainsi passer progressivement de 176 euros par tonne à 114 euros par tonne d'ici le 1^{er} janvier 2019. Le 17 mars, la Commission européenne a annoncé l'adoption d'un ensemble de mesures de soutien, d'un montant total de 190 millions d'euros, pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) exportateurs de bananes. Cette aide financière doit permettre aux ACP de s'adapter au nouvel environnement commercial, compte tenu de l'ouverture plus large du marché européen. L'appui financier de l'Europe porte sur la période 2010-2013 et concerne particulièrement « *les investissements visant à améliorer la compétitivité* », « *les politiques de diversification économique* » et les « *incidences plus générales sur le plan social, économique et environnemental* ». « *En déployant des efforts supplémentaires, certains pays resteront compétitifs, tandis que d'autres pourraient avoir à opter pour d'autres solutions. Les mesures seront adaptées aux besoins de chaque pays, définies et élaborées par les pays ACP en concertation avec l'UE dans le cadre de stratégies plus vastes en matière d'agriculture et de développement* » indique notamment le communiqué de la Direction du développement de la Commission européenne.

Le Brésil s'apprête à ouvrir son marché aux produits des Pays les moins avancés (PMA)

Le 18 mars, à l'occasion du Comité du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Brésil a indiqué qu'il s'apprêtait à offrir « *un traitement en franchise de droits et sans contingents aux importations des pays les moins avancés (PMA)* ». Celso Amorim, le Ministre des Affaires étrangères du Brésil, avait formulé cet engagement lors de la septième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, à Genève au début du mois de décembre 2009. Un groupe de travail interministériel est en train de finaliser les modalités de l'offre qui couvrira 80% des lignes tarifaires à la mi-2010 puis 100% d'ici la fin de l'année. L'Inde avait été, en 2008, le premier pays émergent à proposer un accès libre aux importations en provenance des PMA, disposition qui est aujourd'hui opérationnelle pour 14 de ces pays.

La Banque mondiale dénonce la « corruption discrète » en Afrique

Dans son rapport « [Indicateurs du développement en Afrique 2010](#) », publié le 15 mars, la Banque mondiale dénonce la « *corruption discrète* » en Afrique qui « *conduit les populations à compter de moins en moins sur les systèmes de prestation de services* » et « *entrave la réalisation d'objectifs de développement à long et à court terme* ». A titre d'exemple, le rapport de la Banque mondiale se réfère notamment à une étude du marché des engrais en Afrique de l'ouest : « *En raison de la faiblesse des contrôles exercés au niveau de la production et de la vente en gros, 43 % des engrais analysés vendus en Afrique de l'Ouest dans les années 90 ne contenaient pas les substances nutritives escomptées, ce qui les privait quasiment de toute efficacité* ». Le rapport présente également un ensemble d'indicateurs socio-économiques pour 53 pays africains.

¹ Au sujet de la révision de l'Accord de Cotonou, voir également la [Lettre hebdo n°289](#) du 24 janvier 2010 concernant la proposition du Parlement européen d'une série de mesures sur la base d'un rapport rédigé par la députée Eva Joly, présidente de la commission pour le développement.

² Il s'agit de « l'Accord de Genève sur le commerce de la banane » entre l'Union européenne et les pays suivants : Brésil, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Pérou et Venezuela. Le 18 mars 2010, la Commission européenne a soumis l'accord au Conseil pour décision.